

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS**

**SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES**

**PROCÈS-VERBAL** de la septième réunion de la Sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le mercredi 23 octobre 2002 à 9 h 30, au local E-2300 du pavillon Alexandre-Taché.

**Confirmé le 22 janvier 2003**

**Procès-verbal de la septième réunion de la Sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le mercredi 23 octobre 2002 à 9 h 30, au local E-2300 du pavillon Alexandre-Taché.**

---

<b>MEMBRES</b>	<b>PRÉSENT</b>	<b>ABSENT</b>
Beaufils, Alain Professeur Département des sciences administratives	X	
Côté, Denyse Professeure Département de travail social et des sciences sociales	X	
Coutu, Sylvain Professeur Département de psychoéducation et de psychologie	X	
Dallaire, François Chargé de cours Département des sciences administratives	X	
Gagnon, Serge Professeur Département de travail social et des sciences sociales	X	
Lequin, Jacques-André Professeur Département des relations industrielles	X	
Lussier, Madeleine Directrice Module des sciences comptables	X	
Pelletier, Daniel Doyen des études Décanat des études	X	
Sinclair, Francine Professeure Département des sciences de l'éducation	X	
<b>OBSERVATEURS</b>		
Beaudoin, Michèle Adjointe à la gestion modulaire Décanat des études	X	
Tessier, Pierre Directeur de la bibliothèque	X	
<b>INVITÉE</b>		
Hélène Gaudreault Agente de recherche Décanat des études	X	
<b>SECRÉTAIRE</b>		
Fortin, Évelyne Agente de recherche Décanat des études	X	

Le président de la Sous-commission des études, monsieur Daniel Pelletier doyen des études, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 9 h 30.

---

**1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de monsieur Jacques-André Lequin, appuyée par monsieur Alain Beaufils, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2 - Période d'information et questions
- 3 - Adoption du procès-verbal de la 6<sup>ième</sup> réunion de la SCE
  - 3.1 Adoption
  - 3.2 Affaires en découlant
- 4 - Projet de modification du programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences comptables
- 5 - Projet de création d'un profil d'accueil de la francophonie canadienne aux programmes de baccalauréat de l'Université du Québec en Outaouais
- 6 - Projet de consultation au sujet des plages horaires
- 7 - Projet de consultation au sujet d'un instrument d'évaluation des enseignements (stages)
- 8 - Prochaine réunion
- 9 - Levée de l'assemblée

**2- Période d'information et questions**

Le doyen des études fournit des informations récentes concernant le vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche et le décanat des études.

Renouvellement de mandat - VRER

La Commission des études a donné un avis favorable au renouvellement du mandat de monsieur Denis Dubé à titre de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Cet avis a été basé, entre autres, sur le résultat de la consultation tenue auprès des professeurs qui se sont majoritairement manifestés en faveur de la reconduction du mandat de monsieur Dubé.

Projets en cours au Décanat des études

Le doyen remettra aux membres -dès la prochaine réunion de la Sous-commission- une liste des projets qui sont traités actuellement ou encore dont le traitement est prévu pendant l'année courante et ce, afin que les membres aient un aperçu des dossiers qui seront soumis à la Sous-commission des études.

**3- Adoption du procès-verbal de la 6<sup>ième</sup> réunion de la SCE**

**3.1 Adoption**

La correction suivante doit être apportée à la page 5, 7<sup>e</sup> paragraphe : remplacer l'expression «différenciée des sexes» par «différenciée entre les sexes».

Sur proposition de madame Madeleine Lussier, appuyée par madame Denyse Côté, le procès-verbal de la sixième réunion est adopté à l'unanimité.

**3.2 Affaires en découlant**

Baccalauréat en formation professionnelle

Le Comité d'agrément mentionnait, dans une lettre adressée au doyen des études, qu'il semblait y avoir confusion entre les divers comités de l'Université sans toutefois qu'il y ait de comité formel de mise en œuvre. Des précisions lui ont été fournies par le doyen quant au

rôle et aux responsabilités assumées par les comités.

Par ailleurs, le milieu a fait pression pour que le certificat soit offert pendant une année supplémentaire, soit en 2002. L'Université a acquiescé mais n'offrira plus ce programme par la suite.

#### Modification du programme de Certificat en administration (4122)

Le projet de modification a été soumis à la Commission des études et celle-ci a adopté la modification lors de sa réunion du 17 juin dernier.

Il est à souligner que les admissions au trimestre d'automne 2002 ont pratiquement doublé par rapport aux années précédentes. Cela serait en grande partie dû, selon madame Francine Rancourt, responsable du programme, aux modifications apportées.

#### **4- Projet de modification du programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences comptables**

Le doyen des études invite la responsable du programme à présenter le dossier.

Madame Madeleine Lussier indique d'abord qu'il s'agit de modifications mineures qui visent essentiellement à satisfaire les nouvelles exigences de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA). Elle rappelle que l'ICCA fournit les lignes directrices aux ordres provinciaux, dont l'Ordre des comptables agréés du Québec (OCAQ), en ce qui a trait, notamment, à l'admissibilité à la profession de CA.

L'ICCA a établi une grille des compétences qui devront être acquises par les candidats modifiant ainsi leurs exigences qui auparavant étaient liées aux connaissances. Pour que le DESS couvre toutes les compétences, le contenu de 2 cours (CTB6024; CTB6025) doit être modifié environ à 50%. Un troisième cours est visé mais il ne s'agit, dans ce cas, que d'en changer le titre. Madame Lussier souligne que le taux d'obtention du diplôme DESS en sciences comptables est de 100%. Elle rappelle que cette formation est obligatoire au Québec pour l'obtention du titre de CA.

Après délibérations, sur proposition de madame Denyse Côté, appuyée par monsieur Alain Beaufile, la résolution 7-SCE-21 est adoptée à l'unanimité.

#### **5- Projet de création d'un profil d'accueil de la francophonie canadienne aux programmes de baccalauréat de l'Université du Québec en Outaouais**

Madame Hélène Gaudreault, agente de recherche au décanat des études, qui a préparé ce dossier avec le doyen, se joint à la réunion.

Le doyen des études, qui est le promoteur de ce projet, explique qu'un projet initial relatif à l'accueil d'étudiants ontariens ayant terminé leurs études de niveau secondaire a été adopté par la Sous-commission des études au printemps dernier. Par la suite tous les responsables de programme ont été consultés et leurs représentations ont été incluses au projet soumis ici. Par ailleurs, la Commission des études, lors de sa réunion tenue le 21 octobre, a entériné le projet de publicité du profil d'accueil de la francophonie canadienne sous réserve d'une approbation définitive par la Sous-commission des études.

Le doyen des études et l'agente de recherche précisent que plusieurs universités du Québec souhaitent attirer des étudiants des autres provinces canadiennes. On présume que la formation au niveau secondaire est équivalente d'une province canadienne à l'autre.

Il est très difficile de prévoir combien d'étudiants feront une demande d'admission à l'UQO et le Bureau de la promotion des programmes ne s'y risque pas. Il est tout de même intéressant de souligner que les conseillers en orientation de l'Ontario approchés se sont dits favorables à cette structure d'accueil.

Le doyen des études invite les membres à faire part, à tour de rôle, de leurs commentaires et questions. Les principaux éléments soulevés sont énumérés ci-après et sont suivis des précisions du doyen des études et de l'agente de recherche:

### Position des membres par rapport au projet en général

Une majorité de membres se disent en faveur de la mise sur pied d'un profil d'accueil des étudiants ontariens et estiment qu'il s'agit d'un projet d'intérêt. On souligne la bonne qualité du dossier soumis à la SCE. Certains membres ne se sentent toutefois pas à l'aise pour se prononcer sur le projet parce que la formation ontarienne est peu décrite et qu'il leur est par conséquent difficile d'estimer si le projet proposé convient.

L'objectif visé par l'implantation de ce profil ne ressort pas clairement.

De l'avis d'un membre il aurait été utile d'avoir un aperçu des réactions des directeurs de module consultés; cela aurait apporté un éclairage supplémentaire permettant de prendre position.

### ***Informations complémentaires***

Le doyen indique que le profil d'accueil constitue une année préparatoire au baccalauréat. Ce programme se veut de plus une expérimentation qui, si elle s'avère positive, sera applicable à d'autres situations où les étudiants auront besoin de cette année préparatoire.

Le tableau 3 du dossier présenté ici montre les exigences d'admission des diplômés d'études secondaires de l'Ontario, selon le baccalauréat et donne un aperçu des cours du DÉSO les plus pertinents pour la discipline universitaire choisie qui eux peuvent être comparés à ceux offerts au Québec au collégial.

### Admission au profil et admission définitive au baccalauréat

Il faudrait prévoir une certaine souplesse dans l'exigence du choix de baccalauréat dès l'inscription au profil d'accueil.

La moyenne cumulative pour l'admission au baccalauréat de 2 sur 4,3 paraît faible ; il faudrait s'assurer que cette condition n'est pas en deçà de ce que l'on exige des finissants du CEGEP.

La notation Succès/Échec de certains cours ne permet pas le calcul de la moyenne cumulative.

Il faudrait préciser pourquoi on a retenu le critère de réussite de 9 cours puis préciser par la même occasion quelle est la note de réussite (C ou D).

Des lignes directrices devraient être établies en ce qui a trait à l'admission des candidats à ce profil qui s'inscrivent à un programme contingenté de sorte qu'il n'y ait pas surnombre lorsque ces candidats seront prêts à commencer leur baccalauréat.

Les exigences d'admission à certains baccalauréats prévoient que les candidats doivent avoir réussi un test spécifique pour être admis. Il faudrait préciser quand les étudiants de ce profil auront à réussir ce test pour qu'ils ne soient pas pénalisés par rapport aux étudiants du CEGEP.

### ***Informations complémentaires***

En complément d'information, le doyen mentionne que les candidats doivent faire un choix de baccalauréat dès leur inscription au profil et le profil a une orientation disciplinaire afin que les candidats soient admissibles au *Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario*.

La moyenne cumulative exigée pour l'admission définitive au baccalauréat équivaut à ce que l'on exige des étudiants de CEGEP. La norme de réussite de 9 cours sur 10 permet d'assurer l'équité pour les étudiants québécois (le cours doit toutefois être réussi au trimestre d'automne).

En ce qui concerne les inscriptions à des programmes contingentés, il faut effectivement prévoir des liens qui permettront la prise en compte de cette cohorte d'étudiants.

La notation littérale S-E pour certains cours d'appoint est toutefois à examiner en fonction du calcul de la moyenne cumulative.

Les conditions d'admission prévues satisfont les directeurs de module qui insistent surtout pour que l'admission ne soit pas «automatique» mais plutôt qu'elle soit soumise à leur approbation.

La correction des tests préalables à l'admission à certains programmes sera adaptée aux candidats à ce profil et ce afin de fournir à ces candidats une certaine garantie quant à leur acceptation au baccalauréat.

#### Cours de tronc commun

Si l'atelier de réussite prévu au premier trimestre est l'équivalent du Programme de réussite universitaire (PRU) actuel, cet atelier ne devrait pas être crédité.

Les cours de français correctif ne devraient pas être des activités créditées si ces cours sont ceux actuellement offerts. Par ailleurs, les cours de français à ce niveau – et pour préparer à des études universitaires- devraient permettre à l'étudiant d'apprendre à structurer sa pensée, de développer sa capacité de réflexion et d'analyse, son esprit critique, une pensée complexe. Il serait alors préférable d'offrir un cours de littérature plutôt que des cours de français correctif.

Les cours de français proposés ont sûrement leur utilité mais il ne faudrait pas qu'ils reflètent un préjugé face à la qualité du français des candidats franco-ontariens.

L'un des 2 cours suivants devrait être reporté au second trimestre : PHI0001 *Raisonnement et pensée critique*, SOC2633 *Valeurs et société*.

#### ***Informations complémentaires***

Le doyen précise que le Programme de réussite universitaire (PRU) correspond effectivement à l'atelier de réussite prévu au profil et il est souhaité que cette activité, rendue obligatoire par une décision de la Commission des études (Résolution 206-CE-1323), soit une activité créditée (3cr.).

Les ateliers de français correctif sont intégrés au tronc commun afin d'éviter que ces candidats aient à écrire l'examen de français prévu pour les étudiants qui n'ont pas de formation de niveau collégial et d'ainsi éliminer un goulot d'étranglement supplémentaire pour l'admission de ces candidats. L'intégration de ces ateliers constitue un moyen simple d'assurer l'uniformité entre les candidats de toutes provenances. En ce qui concerne le développement d'une pensée complexe, de la capacité d'analyse critique, etc., il est possible d'ajouter un cours de littérature.

Le contenu du cours SOC2633 *Valeurs et société*, à forte teneur sociologique, ne peut être reporté au trimestre suivant.

#### Préparation au champ disciplinaire

Pour les domaines des sciences humaines et sociales, certains cours devraient être ajoutés dans l'offre de cours de «préparation au champ disciplinaire» tel un cours de sociologie.

Compte tenu de son importance dans la formation universitaire, il faudrait ajouter, de l'avis d'une majorité de membres, un cours de méthodologie de la recherche.

Une activité sous forme de tutorat individualisé constitue une tâche très lourde pour le professeur qui l'assume. Après avoir déterminé le département de rattachement, il y a lieu de s'assurer que des professeurs seront volontaires pour prendre en charge ces activités (et qu'il y ait un nombre suffisant de professeurs) et de prévoir comment se fera la reconnaissance de cette tâche. Il est peut-être envisageable de n'offrir qu'une seule de ces activités.

Le cours de mathématiques MAT0102 est de 2 crédits et devrait être amené à 3 crédits.

#### ***Informations complémentaires***

Afin d'augmenter le contenu méthodologique de même que celui sur les nouvelles technologies de l'information et des communications, le doyen est d'avis que le contenu de l'activité PFC0001 *Exploration disciplinaire* devra être modifié.

Selon le doyen, les responsables de module disent ne pas s'inquiéter pour l'acceptation par des professeurs des activités offertes sous forme de tutorat individuel. Il faut de plus

mentionner que l'approche sera différenciée selon le nombre d'étudiants et selon le module. Il est aussi envisageable que cette activité soit assumée par une équipe de professeurs (*team teaching*).

Les activités en mathématiques comportant moins de 3 crédits sont à examiner et à ajuster ou seront remplacées par un autre cours.

#### Cours complémentaires

Les cours de sociologie proposés ont peu de contenu en ce qui concerne les rapports sociaux et sont plutôt apparentés à l'économie, à la science politique ou encore à la philosophie. Il y aurait lieu d'ajouter des cours SOC dont le contenu inclurait plus directement l'étude des rapports sociaux. D'autres cours pourraient aussi être offerts : 2 cours de géographie (p. ex. un cours portant sur le Canada et le Québec, un autre portant sur le monde) ; le cours *Sensibilisation aux pratiques de la psychologie* ; un cours d'initiation aux technologies de l'information.

L'utilité des cours de langue (anglais et espagnol) est peut-être à remettre en question. Le cours d'anglais de niveau moyen pourrait être retiré compte tenu du fait que les franco-ontariens ont déjà une bonne connaissance de l'anglais.

Le cours ECN1453 *Mondialisation : implication et prospective* devrait être remplacé par un cours de management (MNG1453 ou MNG1463).

Les candidats inscrits au cours PSY1503 *Développement de la personne III : adolescence et âge adulte* risquent d'être avec des étudiants de baccalauréat de 3<sup>e</sup> année et seraient alors pénalisés.

Certains cours appartiennent à un programme de baccalauréat. Selon ce qui est mentionné dans le projet, ces cours ne devraient pas être inclus au profil d'accueil.

#### **Informations complémentaires**

Le doyen indique que l'ajout de cours complémentaires disciplinaires risquerait d'avoir pour effet que les candidats à ce profil aient une préparation supérieure à celle des candidats du CEGEP. Une des complexités de ce dossier est de créer des compromis entre ce que l'on exige des candidats du Québec et de ceux de l'Ontario. Par ailleurs, le directeur de module dispose d'une grande marge de manœuvre en ce qui concerne les choix de cours complémentaires et il peut donc suggérer d'autres cours qui conviennent mieux au candidat.

En ce qui a trait au fait que ces étudiants risquent de se retrouver avec des étudiants avancés dans certains cours, les directeurs de module sont d'avis que les cours complémentaires retenus n'accueillent pas d'étudiants de baccalauréat de plus de deuxième année.

#### **RECOMMANDATIONS**

Il ressort des discussions et des précisions du doyen des études que les éléments suivants doivent être pris en considération et que des ajustements doivent être apportés au dossier:

- retrait du cours MAT0102 *Mathématiques préparatoires* qui est de moins de 3 crédits ;
- ajout de 2 cours de littérature francophone parmi les activités de formation complémentaire ;
- retrait du cours d'anglais de niveau «moyen» des activités de formation complémentaire ;
- modification du contenu du cours PRE001 *Exploration disciplinaire* de façon à inclure la méthodologie de la recherche et une initiation aux technologies de l'information et des communications ;
- prévoir une ligne directrice par rapport à l'accueil des candidats s'inscrivant à un programme contingenté ;
- déterminer l'appartenance départementale des nouveaux cours ;
- modifier le sigle PFC pour le sigle PRE ;
- préciser qu'un choix d'activités différent de celui proposé dans le plan de formation peut être déterminé par le directeur de module.

Après délibérations, sur proposition de madame Madeleine Lussier, appuyée par monsieur Jacques-André Lequin la résolution 7-SCE-22 est adoptée à la majorité.

**6- Projet de consultation au sujet des plages horaires**

Le doyen des études explique qu'actuellement il y a conflit d'horaire, notamment au pavillon Lucien-Brault, du fait de l'ajout de la plage de 18 h 30 à 21 h 30 pour certains cours. Afin de corriger la situation, il souhaite effectuer une consultation auprès de toute la communauté universitaire. Il invite les membres à donner leur avis sur ce projet de consultation.

Les membres soulignent que les instruments de consultation sont très bien conçus et qu'il est apprécié qu'ils soient féminisés. Les membres font ressortir les éléments suivants :

- la plage horaire de 19 h 30 à 22 h 30 disparaît ;
- les choix proposés font qu'il n'est pas possible d'avoir 4 plages horaires pendant la journée ;
- le document ne prévoit pas les plages horaires du trimestre d'été.

Le doyen des études indique aux membres que les questions qu'ils soulèvent correspondent au type de commentaires qu'il s'attend à recevoir et qu'il faudra prendre en compte dans le développement des futures plages horaires. Un des buts de cette consultation est justement de recueillir une grande diversité d'avis et de documenter la question en faisant l'inventaire du plus grand nombre de besoins possible.

Les membres sont d'accord pour que le doyen procède à cette consultation.

**7- Projet de consultation au sujet d'un instrument d'évaluation des enseignements (stages)**

Le doyen des études demande aux membres leur avis concernant le projet de consultation et rappelle qu'il ne s'agit pas ici d'évaluer l'instrument proposé.

Certains membres mettent à la disposition du doyen des instruments d'évaluation utilisés dans leur département respectif et qui répondent très bien à leurs besoins. Un membre suggère que la consultation soit élargie aux activités de tutorat; le doyen précise que ce sera un des prochains dossiers à traiter.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Alain Beaufile, appuyée par monsieur Jacques-André Lequin, la résolution 7-SCE-23 est adoptée à l'unanimité.

**8- Prochaine réunion**

La prochaine réunion de la Sous-commission est prévue le 20 novembre 2002. Madame Francine Sinclair porte à l'attention du doyen le fait que les dates de réunion de la SCE correspondent toutes à celles de l'Assemblée départementale du département des Sciences de l'éducation. Le doyen en prend bonne note et voit s'il est possible de modifier certaines dates.

**9 - Levée de l'assemblée**

Sur proposition de monsieur Jacques-André Lequin, appuyée par monsieur Daniel Pelletier, les membres conviennent de lever la réunion à 12 h 22.

\*\* Document original signé

---

Le président

---

La secrétaire par intérim